



MR13201A

MASTER Immobilier - Promotion immobilière

OBJECTIFS

- Rechercher, analyser et exploiter des informations juridiques internationales, européennes, nationales et locales applicables au secteur de l'immobilier;
- Conseiller, expertiser, aider à la prise de décision dans les différents secteurs de l'immobilier;
- Réaliser une veille juridique sur les normes en lien avec l'immobilier;
- Conseiller et informer en matière juridique dans le domaine de l'immobilier;
- Rédiger des actes juridiques (contrats, marchés, réglementation) dans le domaine de l'immobilier;
- Appliquer des règles juridiques de droit public et de droit privé au secteur de l'immobilier;
- Étudier la gestion des contentieux et des litiges;
- Gérer des aspects juridiques d'un projet immobilier

COMPÉTENCES VISÉES

- Approfondir les différents aspects juridiques liés à la promotion immobilière;
- Développer et valider des compétences dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement, les procédures d'autorisation et leurs mises en œuvre;
- Maîtriser le vocabulaire technique des opérations de constructions, appréhender les différents acteurs de l'opération et leur rôle tout en prenant en compte l'innovation et les enjeux futurs;
- Maîtriser le montage d'opérations immobilières: les étapes, les outils et les méthodes.

DÉBOUCHÉS

- Responsable d'agence immobilière;
- Administrateur de biens; Gestionnaire locatif; Promoteur immobilier; Expert immobilier;
- Juriste spécialisé en immobilier en cabinets d'avocat, études notariales, organismes de crédit, bureaux d'architectes, collectivités locales, entreprises de construction, organismes HLM, ADIL, associations de consommateurs;
- Prospecteur foncier.

PUBLICS

- Jeunes diplômés et/ou demandeurs d'emploi (dans le cadre d'un contrat de professionnalisation);
- Jeunes de moins de 30 ans (dans le cadre d'un contrat d'apprentissage);
- Salariés en activité ou en reconversion professionnelle.

PRÉREQUIS

Accès en master 1

Le candidat doit justifier :

- soit de la licence Immobilier de l'ICH;
- soit d'une licence ou autre diplôme de niveau au moins bac + 3 à dominante juridique et/ou immobilière; les personnes bénéficiant de cette voie d'accès auront à suivre et valider les enseignements complémentaires DRM121 Statut et déontologie des professions immobilières et DRM131 Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre, sauf à avoir déjà validé de tels enseignements dans le cadre de leurs études supérieures ou à justifier d'une expérience professionnelle significative dans ces disciplines;
- soit d'une décision de validation des acquis professionnels et personnels

(VAPP) reconnaissant l'aptitude du candidat à suivre dans de bonnes conditions les enseignements du master; les personnes bénéficiant de cette voie d'accès pourront au cas par cas être tenues de suivre et valider, dans le cadre du master 1, des enseignements complémentaires

Accès direct en master 2

Le candidat doit justifier :

- soit de la validation d'un autre master 1 en immobilier;
- soit d'un diplôme de niveau au moins bac + 4 en immobilier;
- soit d'une décision de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) reconnaissant l'aptitude du candidat à suivre dans de bonnes conditions les enseignements du master 2

Les personnes bénéficiant de l'accès direct dans le master 2 parcours Promotion immobilière auront à suivre et valider les enseignements complémentaires DRM-101 Planification urbaine et autorisations d'urbanisme, DRM108 Économie immobilière, DRM115 Responsabilité et assurance des constructeurs, DRM131 Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre et DRM132 Marchés publics de travaux et de maîtrise d'œuvre, sauf à avoir déjà validé de tels enseignements dans le cadre de leurs études supérieures ou à justifier d'une expérience professionnelle significative dans ces disciplines.

DURÉE / ORGANISATION

La formation est organisée en alternance, à partir de septembre, sur 2 années, à raison en moyenne d'une semaine par mois en formation. Le reste du temps se déroule en entreprise.

LE DIPLÔME

Intitulé officiel : Master Droit de l'immobilier parcours Promotion immobilière. Diplôme délivré par le Cnam.

TARIFS

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

- la formation est gratuite pour l'alternant et les frais de formation sont entièrement pris en charge par l'entreprise (via son Opco);
- vous bénéficiez d'une rémunération;
- vous obtenez une expérience professionnelle et un diplôme.

Pour les salariés :

Possibilité de prise en charge totale ou partielle de la formation : dispositif Pro-A, compte personnel de formation (CPF), plan d'adaptation et de développement des compétences de l'entreprise, projet de transition professionnelle...

Conditions tarifaires pour les entreprises précisées sur notre site :

<https://bit.ly/CnamTarifAlternance>



PROGRAMME

847 heures

L'équipe pédagogique est dûment agréée par les responsables nationaux de la formation (référentiel national), ce qui constitue une reconnaissance officielle de leur expertise et de leur capacité à dispenser une formation de qualité.

1^{RE} ANNÉE

- DRM108** Économie immobilière (6 CR)
- DRM129** Financement immobilier privé (3 CR)
- DRM140** Fiscalité immobilière générale (3 CR)
- DRM142** Sociétés immobilières (3 CR)
- DRM143** Statuts d'occupation des biens immobiliers (3 CR)
- DRM144** Autorisations patrimoniales et archéologie préventive (3 CR)
- DRM145** Construction durable (3 CR)
- DRM146** Sécurité, accessibilité et confort des bâtiments (3 CR)
- DRM132** Marchés publics de travaux et de maîtrise d'œuvre (3 CR)
- DRM115** Responsabilité et assurance des constructeurs (6 CR)
- UADROV** Expérience professionnelle (12 CR)
- DRM101** Planification urbaine et autorisations d'urbanisme (6 CR)
- DRM119** Enjeux environnementaux et immobilier (6 CR)

2^E ANNÉE

- DRM223** Organisation juridique de l'immeuble bâti (3 CR)
- DRM224** Langue étrangère (6 CR)
- DRM225** Performance environnementale des bâtiments (3 CR)
- DRM201** Aspects et déroulement de l'opération de promotion (3 CR)
- DRM202** Contrats de vente d'immeubles à construire ou à rénover (3 CR)
- DRM203** Contrats de délégation de maîtrise d'ouvrage (3 CR)
- DRM204** Fiscalité de l'opération immobilière (3 CR)
- DRM205** Réglementation des chantiers (3 CR)
- DRM206** Immobilier et usages du numérique (3 CR)
- DRM226** Méthodologie du mémoire de recherche en droit (3 CR)
- UADROW** Mémoire de recherche (27 CR)

L'équipe pédagogique est dûment agréée par les responsables nationaux de la formation (référentiel national), ce qui constitue une reconnaissance officielle de leur expertise et de leur capacité à dispenser une formation de qualité.

Programme détaillé des modules, conditions d'expérience professionnelle et de délivrance du diplôme accessibles sur notre site avec le code diplôme MR13201A - Code RNCP : 34105



Candidatez en ligne

Rendez-vous sur <http://bit.ly/CandidatureCnam>

Délai d'accès. Déposez votre candidature dès janvier afin de bénéficier de notre accompagnement à la recherche d'entreprise, jusqu'au démarrage de la formation.



Pourquoi choisir le Cnam ?

Les enseignants :

une équipe mêlant professionnels aguerris et universitaires experts

L'appui à la recherche d'entreprise :

ateliers, job dating, 7 conseillers en contact avec les entreprises

La formation ICH est reconnue

par l'ensemble des professionnels de l'immobilier.

Taux de réussite à l'examen :

1^{ère} année de déploiement en 2023-2024

Retrouvez les indicateurs de résultats sur notre site :

<http://bit.ly/CnamIndicateurs>

Méthodes mobilisées :

Pédagogie de l'alternance qui combine des enseignements académiques et des pédagogies actives s'appuyant sur l'expérience en entreprise et le développement des compétences. Équipe pédagogique constituée pour partie de professionnels. Un espace numérique de formation (ENF) est utilisé entre élèves et formateurs tout au long du cursus.

Modalités d'évaluation :

Chaque unité (UE/US, UA) fait l'objet d'une évaluation organisée en accord avec l'Établissement public (certificateur) dans le cadre d'un règlement national des examens.

Accessibilité :

Les formations du Cnam Pays de la Loire sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent Cnam est dédié à votre accompagnement (handi@cnam-paysdelaloire.fr).

Nantes

nantes@cnam-paysdelaloire.fr

02 40 16 10 95

www.cnam-paysdelaloire.fr/ich/